

Extrait d'acte de naissance

Accueil familial

Mis à jour le 01 janvier 2017 par « direction de l'information légale et administrative »

L'accueillant familial accueille à son domicile, moyennant rémunération, des personnes âgées ou adultes handicapés tandis que l'assistant familial accueille des jeunes en difficultés.

Articles connexes

- **Personne âgée et/ou handicapée**
- **Jeunes en difficultés**

Pour en savoir plus

- Guide de l'accueillant familial - Information pratique - Ministère chargé des affaires sociales
- Être rémunéré pour l'aide apportée à un proche âgé - Information pratique - Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)

Voir aussi...

- **Particulier employeur : aide à domicile (services à la personne) (particuliers)**
- **Placement d'un enfant (particuliers)**



***Mairie
de Nargis***

*1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr*

Source URL: <http://www.mairie-nargis.com/vie-pratique/demarches-administratives/extrait-dacte-de-naissance?publication=N31172>